



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PV n°7

Réunion **23 janvier 2018, 10h00, siège de la Ligue, DIJON**

Présidence : **M. Alain BIDAULT**

Présents : Jean-Michel BATREAU, Michel BROGLIN, Bernard CARRE, Gérard CLAUDE, Maurice ETAY, Pascal FAORO, Dominique FEDERICO, Albert GIBOULET, Jean-Claude MALUS, Jean-Claude MEIGNEN, Gérard MICHEL, Michel MONIOTTE, Hubert PASCAL, Dominique RYMPEL, Jean-Louis TRINQUESSE

Excusés : Roland COQUARD, Noël VALOT

Assistent à la séance : Catherine DORMOIS, Pauline JUSOT

COMMISSION FEDERALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

1. EXTRAIT COMMISSION FEDERALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES PV N° 1 – SECTION SUIVI DES INSTALLATIONS UTILISEES EN COMPETITIONS NATIONALES – REUNION DU 31 OCTOBRE 2017

1.1 INSTALLATIONS UTILISEES EN LIGUE 1

ECLAIRAGES

- **DIJON – STADE GASTON GERARD – NNI 212310101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E2 jusqu'au 31/01/2018.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairagements horizontaux. Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

1.2 INSTALLATIONS UTILISEES EN LIGUE 2

ECLAIRAGES

- **AUXERRE – STADE ABBE DESCHAMPS – NNI 890240101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E2 jusqu'au 31/01/2018.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairagements horizontaux. Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

1.3 INSTALLATIONS UTILISEES EN NATIONAL 1

La Commission rappelle aux clubs que pour participer au championnat de National 1, une installation de niveau 3 ou 3SYE minimum et un éclairage de niveau E3 minimum, suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives et de l'éclairage approuvé par l'assemblée générale de la FFF le 31 mai 2014, sont exigés par le règlement de la compétition.

1.4 INSTALLATIONS UTILISEES EN NATIONAL 2

La Commission rappelle aux clubs que pour participer au championnat de National 2, une installation de niveau 3 ou 3SYE minimum et un éclairage de niveau E4 minimum, suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives et de l'éclairage approuvé par l'assemblée générale de la FFF le 31 mai 2014, sont exigés par le règlement de la compétition.

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES

- **MONTCEAU LES MINES – STADE DES ALOUETTES 1– NNI 713060101**

Cette installation est classée en niveau 3 jusqu'au 05/03/2018.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de procéder au renouvellement du classement de cette installation. Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

ECLAIRAGES

- **MONTCEAU LES MINES – STADE DES ALOUETTES – NNI 713060101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 15/11/2017.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux. Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

1.5 INSTALLATIONS UTILISEES EN NATIONAL 3

La Commission rappelle aux clubs que pour participer au championnat de National 2, une installation de niveau 4 ou 4SYE minimum, suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives et de l'éclairage approuvé par l'assemblée générale de la FFF le 31 mai 2014, sont exigés par le règlement de la compétition. Dans le cas d'une programmation en nocturne, l'installation devra disposer d'un éclairage réglementaire classé par la FFF en niveau E4 minimum.

1.6 INSTALLATIONS UTILISEES EN CHAMPIONNAT NATIONAL U19

La Commission rappelle aux clubs que pour participer au Championnat National U19, une installation de niveau 5 ou 5SYE minimum suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'assemblée générale de la FFF le 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES

- **DIJON – STADE DES POUSSOTS 1 – NNI 212310301**

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 02/03/2018.

Suite au changement de revêtement (gazon synthétique) la Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de procéder au renouvellement du classement de cette installation. Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

ECLAIRAGES

- **DIJON – STADE DES POUSSOTS 1 – NNI 212310301**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 15/01/2018.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux. Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

1.7 INSTALLATIONS UTILISEES EN D1 FEMININE

La Commission rappelle aux clubs que pour participer au championnat de D1 Féminine, une installation de niveau 4 ou 4SYE minimum suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'assemblée générale de la FFF le 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition. Dans le cas d'une programmation de match en nocturne, l'installation devra disposer d'un éclairage réglementaire classé par la FFF en niveau E4 minimum.

1.8 INSTALLATIONS UTILISEES EN D2 FEMININE

La Commission rappelle aux clubs que pour participer au championnat de D2 Féminine, une installation de niveau 5 ou 5SYE minimum suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'assemblée générale de la FFF le 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

1.9 INSTALLATIONS UTILISEES EN D1 FUTSAL

La Commission rappelle aux clubs que pour participer au Championnat de D1 Futsal, une installation de niveau Futsal 1 suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'assemblée générale de la FFF le 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

ECLAIRAGES

Afin d'anticiper une éventuelle modification du règlement des compétitions, la Commission invite les propriétaires ou les clubs à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin d'entamer une procédure de classement de l'éclairage de cette installation.

1.10 INSTALLATIONS UTILISEES EN D2 FUTSAL

La Commission rappelle aux clubs que pour participer au Championnat de D1 Futsal, une installation de niveau Futsal 1 suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'assemblée générale de la FFF le 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

ECLAIRAGES

Afin d'anticiper une éventuelle modification du règlement des compétitions, la Commission invite les propriétaires ou les clubs à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin d'entamer une procédure de classement de l'éclairage de cette installation.

DIVERS

- **CLENAY – SALLE ESPACE LOISIR – NNI 211799901**

Cette installation est classée en niveau Futsal 2 jusqu'au 18/12/2022.

La Commission prend connaissance du rapport du délégué en date du 21/10/2017 informant de l'absence du parc de stationnement sécurisé pour les équipes visiteuses et les officiels.

Elle prend note que le dispositif temporaire de sécurisation est bien en place conformément à l'article 3.1.4 du règlement Futsal.

2. EXTRAIT COMMISSION FEDERALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES PV N° 6 – CLASSEMENT DES TERRAIN ET INSTALLATIONS SPORTIVES – REUNION DU 17 JANVIER 2018

2.1 LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

Confirmation de classement

- **AUXERRE – STADE ABBE DESCHAMPS – NNI 890240101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E2 jusqu'au 31/01/2018.

Eclairement moyen horizontal : 1624 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E2 jusqu'au 31/01/2019.**

- **DIJON – STADE GASTON GERARD – NNI 212310101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E2 jusqu'au 31/01/2018.

Eclairement moyen horizontal : 1880 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E2 jusqu'au 31/01/2019.**

Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE

- **DIJON – STADE DE L'EVEIL – NNI 212310501**
Cette installation était classée en niveau 5SYE jusqu'au 21/09/2018.
La Commission n'a pas reçu l'Arrêté d'ouverture au Public comme demandé dans plusieurs PV.
En l'absence du document demandé, elle prononce le classement de cette installation en **niveau Foot A11SYE jusqu'au 21/09/2018.**
- **PARON – STADE ROGER TREILLE 1 – NNI 892870101**
Cette installation était classée en niveau 4 jusqu'au 30/08/2025.
La Commission n'a pas reçu l'Arrêté d'ouverture au Public comme demandé dans plusieurs PV.
En l'absence de ce document, elle prononce le classement de cette installation en **niveau Foot A11 jusqu'au 30/08/2025.**

Tests in situ de maintien de classement

- **AUXERRE – STADE ABBE DESCHAMPS A2 – NNI 890240103**
Cette installation est classée en niveau 4SYE jusqu'au 10/02/2022.
La Commission demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.
- **BESANCON – STADE MALCOMBE 4 – NNI 250560204**
Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 28/03/2018.
La Commission prend connaissance des tests in situ du 02/11/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.
Elle rappelle que le revêtement ayant été changé, un dossier de demande de classement complet doit lui être transmis.
Dans l'attente du dossier de classement, elle maintient le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 28/03/2018.
- **MEZIRE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 900690102**
Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE jusqu'au 22/06/2022.
La Commission demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.
- **MOLINGES – STADE EDOUARD GUILLON 1 – NNI 393390101**
Cette installation est classée en niveau 3SYE jusqu'au 08/09/2022.
La Commission demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017.
- **NOVILLARS – STADE INTERCOMMUNAL 2 – NNI 254290102**
Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 26/11/2022.
La Commission demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.
- **SAONE – STADE JOJO BRUARD – NNI 255320101**
Cette installation est classée en niveau 4SYE jusqu'au 08/09/2022.
La Commission demande que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018 (dernier délai), comme demandé dans le PV2 du 13/09/2017 ainsi qu'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.
- **SOCHAUX - PARC DES SPORTS 2 – NNI 255470102**
Cette installation est classée en niveau 4SYE jusqu'au 02/09/2022.
La Commission prend connaissance des tests in situ du 14/12/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.
Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

2.3 RETRAITS DE CLASSEMENT

- **DIJON – GYMNASSE ANDRE SELLENET – NNI 212319902**

Cette installation était classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 21/08/2024.

La Commission n'a pas reçu l'Arrêté d'ouverture au Public comme demandé dans plusieurs PV.

En l'absence du document demandé, elle prononce le retrait du classement de cette installation jusqu'au 21/08/2024.

Cette installation n'étant plus classée, elle ne peut donc plus accueillir de matchs en compétitions officielles.

2.4 PROCÈS-VERBAUX CRTIS

La C.F.T.I.S. prononce les décisions transmises par la ligue : Procès-verbaux réunions du 30/11/2017 et du 20/12/2017.

2.5 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

Classements fédéraux initiaux

- **BREVILLIERS – STADE INTERCOMMUNAL – NNI 700960101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 31/05/2017.

Eclairement moyen horizontal : 254 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

Eblouissement (Glare rating) : Gr max = Non communiqué

Hauteur moyenne de feu : 22 m

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et du document transmis :

➤ Imprimé « Demande de classement fédérale d'éclairage » dûment renseigné, daté et signé par le propriétaire de l'installation et le président de la CRTIS.

La CFTIS demande que le dossier soit complété par l'intermédiaire de la CRTIS par :

➤ Plan de l'aire de jeu avec indication coté des projecteurs par rapport aux lignes de touche et de but.

➤ L'étude d'éclairage avec Emh calculé à 25 pts ; le Facteur d'Uniformité ; Le Rapport Emin/Emax ; l'inclinaison max des projecteurs ; le tableau GR ; le nombre de projecteurs et leurs puissances.

➤ Certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle technique agréé.

➤ L'engagement d'entretien par les services techniques municipaux ou par une entreprise spécialisée, de l'ensemble des éclairages.

Confirmation de classement

- **AUXERRE – STADE ABBE DESCHAMPS A3 – NNI 890240104**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 16/03/2018.

Eclairement moyen horizontal : 296 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4 jusqu'au 16/03/2019.**

- **AUXERRE – STADE DE L'ARBRE SEC 1 – NNI 890240201**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/12/2017.

Eclairement moyen horizontal : 211 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4 jusqu'au 15/12/2018.**

- **BESANCON – COMPLEXE SPORTIF DU ROSEMONT 3 – NNI 250560303**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 23/07/2017.

Eclairement moyen horizontal : 244 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4 jusqu'au 23/07/2018.**

- **DECIZE – STADE DES HALLES 1 – NNI 580950101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 291 Lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.60

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4 jusqu'au 15/10/2018.**

- **DIJON – STADE DES POUSSOTS 1 – NNI 212310301**
L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/01/2018.
Eclairage moyen horizontal : 280 Lux
Facteur d'uniformité : 0.80
Rapport Emini/Emaxi : 0.55
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4 jusqu'au 15/01/2019**.
- **DIJON – STADE FONTAINE D'OUICHE 1 – NNI 212310201**
L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/01/2018.
Eclairage moyen horizontal : 288 Lux
Facteur d'uniformité : 0.79
Rapport Emini/Emaxi : 0.60
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4 jusqu'au 15/01/2019**.
- **LONS LE SAUNIER – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 393000101**
L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 30/11/2017.
Eclairage moyen horizontal : 345 Lux
Facteur d'uniformité : 0.72
Rapport Emini/Emaxi : 0.50
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E3 jusqu'au 30/11/2018**.

Prochaine réunion de la CFTIS le **21/02/2018**, les dossiers sont à retourner au plus tard le **13/02/2018**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

1. ADOPTION DU DERNIER PROCES VERBAL

La Commission adopte le PV de la réunion du 20 décembre 2017.

2. COURRIERS

2.1 COURRIER CFTIS

- Courriel en date du 04/01/2018 du Service Terrains concernant les tests in situ du stade municipal de CHARMES SUR RHONE NNI 705500102. Pris note.
- Courriel en date du 12/01/2018 du Service Terrains concernant la suppression de certaines installations FUTSAL. Pris note.
- Courriel en date du 18/01/2018 du Service Terrains concernant le séminaire des CRTIS du mois d'octobre. Pris note.
- Courriel en date du 18/01/2018 du Service Terrains concernant les circulaires suivantes :
 - N° 24 – Caractéristiques d'un luxmètre
 - N° 25 – Mode opératoire des contrôles d'éclairage
 - N° 26 – Interprétation des résultats
- Courriel en date du 19/01/2018 du Service Terrains concernant le séminaire des CRTIS du mois d'octobre, suite. Pris note.
- Courrier en date du 23/01/2018 (Décision CFTIS – Groupe de travail «Classement des installations sportives» du 17 janvier 2018) adressés aux maires des villes suivantes.
 - DIJON stade Gaston GERARD Classement éclairage niveau E2 jusqu'au 31/01/2019
 - DIJON stade des POUSSOTS 1 Classement éclairage niveau E4 jusqu'au 15/01/2019
 - DIJON stade de l'EVEIL Classement en Foot A11 Sye jusqu'au 21/09/2018
 - DIJON stade FONTAINE D'OUICHE Classement éclairage niveau E4 jusqu'au 15/01/2019
 - DIJON gymnase André SELLENET Classement retiré jusqu'au 21/08/2024
 - BESANCON stade MALCOMBE 4 Classement en niveau Foot A11 Sye provisoire jusqu'au 28/03/2018
 - BESANCON complexe sportif ROSEMONT 3 Classement éclairage niveau E4 jusqu'au 23/07/2018
 - NOVILLARS stade INTERCOMMUNAL 2 Demande TESTS IN SITU avant le 30/06/2018 et AOP avant le 31/03/2018
 - SAONE stade Jojo BRUARD Demande TESTS IN SITU avant le 30/06/2018 et AOP avant le 31/03/2018
 - SOCHAUX Parc des SPORTS Demande AOP avant le 30/03/2018
 - MOLINGES stade Edouard GUILLON Demande TESTS IN SITU avant le 30/06/2018

- LONS LE SAUNIER stade MUNICIPAL 1 Classement éclairage niveau E3 jusqu'au 30/11/2018
- DECIZE stade des HALLES 1 Classement éclairage niveau E4 jusqu'au 15/10/2018
- BREVILLIERS stade INTERCOMMUNAL Demande de compléter le dossier d'éclairage
- AUXERRE stade Abbé DESCHAMPS 2 Demande TESTS IN SITU avant le 30/06/2018 et AOP avant le 31/03/2018
- AUXERRE stade Abbé DESCHAMPS 3 Classement éclairage niveau E4 jusqu'au 16/03/2019
- AUXERRE stade Abbé DESCHAMPS Classement éclairage niveau E2 jusqu'au 31/01/2019
- PARON stade Roger TREILLE 1 Classement en Foot A11 jusqu'au 30/08/2025
- MEZIRE stade MUNICIPAL 1 Demande TESTS IN SITU avant le 30/06/2018 et AOP avant le 31/03/2018

2.2 DIVERS

- Courrier en date 29/12/2017 du CIE IMPY concernant le stade Christophe CHARETIER 1. Pris note, un courrier sera adressé ce propriétaire pour préciser les conséquences de la non mise aux normes de cette installation
- Courrier en date du 20/12/2017 de la ville d'ARCY concernant les plans des vestiaires du stade municipal. Pris note.
- Courrier en date du 2/01/2018 de la ville de REMILLY concernant l'AOP du 18/12/2017 du stade municipal. Pris note. Remerciements.
- Courrier en date du 12 /01/2018 de la ville de CHARBUY concernant la fin des travaux du stade Raymond ANSEL. Pris note.
- Courriel en date du 22/01/2018 de la ville de FORT DU PLASNE concernant l'AOP du stade en date du 15/01/2018. Pris note.

3. BILAN DEBUT DE SAISON 2017/2018

Au 31 décembre la CRTIS gère 1744 installations sportives (terrains et gymnases) sur 7 districts.

Un petit nombre de ces installations ne sont à ce jour pas classées (50 dont 45 gymnases).

Le programme des visites pour l'année 2018 est remis à chaque district, environ 200 terrains arrivent en fin de classement décennal.

4. DISTRICT DE CÔTE D'OR

4.1 CONFIRMATION DE CLASSEMENT

- **DIJON STADE DES POUSSOTS 1 NNI 212310301**
Ce terrain est classé niveau Foot A11 Sye provisoire jusqu'au 02/03/2018.
Après contrôle effectué par A.BIDAULT le 18/01/2018 et lecture de son rapport (changement de revêtement synthétique) et du rapport des tests in situ, la commission, en date du 23 janvier 2018, donne un avis favorable pour le classement de cette installation en niveau 3 Sye et transmet le dossier à la CFTIS pour classement.
Les droits inhérents à ce contrôle s'élevaient à 64 € (prélevés, sur le compte du club DIJON FCO).
- **MERCEUIL STADE ESPACE PIERRE MIGNOTTE NNI 214050101**
Ce terrain est classé niveau 6 jusqu'au 30/06/2018.
Après contrôle effectué par A.BIDAULT le 18/01/2018 et lecture de son rapport (construction de nouveaux vestiaires), la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation **en niveau 6 jusqu'au 23/01/2028**.
Les droits inhérents à ce contrôle s'élevaient à 32 € (prélevés sur le compte du club O. DE MERCEUIL).

4.2 INSTALLATION FUTSAL

- **DIJON – GYMNASE HENRI DUNANT – NNI 212319906**
Ce gymnase n'est pas classé à la date de la visite.
Après contrôle effectué par A.BIDAULT le 18/01/2018 et lecture du rapport de visite, la Commission en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau Futsal 4 jusqu'au 23/01/2028**.
La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, le procès-verbal de la dernière visite de la Commission de sécurité compétente, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement**.
- **DIJON – GYMNASE DES BOURROCHES – NNI 212319907**
Ce gymnase n'est pas classé à la date de la visite.
Après contrôle effectué par A.BIDAULT le 18/01/2018 et lecture du rapport de visite, la Commission en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau Futsal 3 jusqu'au 23/01/2028**.
La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, le procès-verbal de la dernière visite de la Commission de sécurité compétente, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement**.

- **DIJON – GYMNASSE CHAMBELLAND – NNI 212319905**

Ce gymnase n'est pas classé à la date de la visite.

Après contrôle effectué par A.BIDAULT le 18/01/2018 et lecture du rapport de visite, la Commission en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau Futsal 4 jusqu'au 23/01/2028**.

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, le procès-verbal de la dernière visite de la Commission de sécurité compétente, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement**.

5. DISTRICT DU DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT

5.1 CONFIRMATION DE CLASSEMENT

- **LES PLAINS ET GRANDS ESSARTS - STADE MUNICIPAL NNI 254580101**

Ce terrain est classé niveau 6 jusqu'au 30/06/2018.

Après contrôle effectué par JL SAULCY le 15/01/2018 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 23/01/2028**.

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 32 € (prélevés sur le compte du club AS LES PLAINS).

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement**.

- **BOURGUIGNON - STADE MUNICIPAL NNI 250820101**

Ce terrain est classé niveau 6 jusqu'au 30/11/2017.

Après contrôle effectué par JL SAULCY le 19/01/2018 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 23/01/2028**.

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 32 € (prélevés sur le compte du club RC de BOURGUIGNON).

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement**.

- **VAUCLUSOTTE - STADE MUNICIPAL NNI 255890101**

Ce terrain était classé niveau 6 jusqu'au 30/11/2017.

Après contrôle effectué par JL SAULCY le 20/01/2018 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 23/01/2028**.

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 32 € (prélevés sur le compte du club FC VAUCLUSOTTE).

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement**.

5.2 DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- **BESANCON – STADE MALCOMBE 4 – NNI 250560204**

Cette installation est classée en niveau Foot A11 Sye provisoire jusqu'au 28/03/2018 et E4 jusqu'au 08/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un changement d'éclairage pour un classement E4 avec des LED et des documents transmis. Transmet le dossier à la CFTIS pour avis.

6. DISTRICT DU JURA

6.1 CONFIRMATION DE CLASSEMENT

- **COURLAOUX - STADE MUNICIPAL NNI 391710101**

Ce terrain était classé niveau 6 jusqu'au 30/11/2017.

Après contrôle effectué par M.MONIOTTE le 05/10/2017 et lecture de son rapport (construction d'un nouveau vestiaire), la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 23/01/2028**.

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 32 € (prélevés sur le compte du club FC COURLAOUX VALSAORNE).

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement**.

- **LONGWY SUR LE DOUBS - STADE MUNICIPAL NNI 392990101**

Ce terrain est classé niveau 6 jusqu'au 14/11/2017.

Après contrôle effectué par M.FARES le 14/11/2017 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 05/06/2027**.

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 32 € (prélevés sur le compte du club FC PLAINE 39).

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement**.

- PASSENANS - STADE MUNICIPAL NNI 394070101**
 Ce terrain est classé niveau 6 jusqu'au 17/11/2027.
 Après contrôle effectué par S.JULLIARD le 17/11/2017 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 16/11/2027**.
 Les droits inhérents à ce contrôle s'élevaient à 32 € (prélevés sur le compte du club CS DE PASSENANS).
 La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**
- PLEURE - STADE MUNICIPAL NNI 394290101**
 Ce terrain est classé niveau 6 jusqu'au 24/11/2027.
 Après contrôle effectué par M.FARES le 14/11/2017 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 23/11/2027**.
 Les droits inhérents à ce contrôle s'élevaient à 32 € (prélevés sur le compte du club INTERCOM STE S. PLEURE).
 La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**
- RAHON - STADE MUNICIPAL NNI 394480101**
 Ce terrain est classé niveau 6 jusqu'au 14/11/2027.
 Après contrôle effectué par M.FARES le 14/11/2017 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 13/11/2027**.
 Les droits inhérents à ce contrôle s'élevaient à 32 € (prélevés sur le compte du club FOYER RURAL DE RAHON).
 La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**
- SAINT LAURENT EN GRANDVAUX - STADE MUNICIPAL NNI 394870101**
 Ce terrain est classé niveau 6 jusqu'au 14/11/2027.
 Après contrôle effectué par S.JULLIARD le 14/11/2017 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 05/10/2027**.
 Les droits inhérents à ce contrôle s'élevaient à 32 € (prélevés sur le compte du club EL GRANVALLIER ST LAURENT).
 La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**
- SAINT MAUR - STADE CLAUDE BLANCHARD NNI 394920101**
 Ce terrain est classé niveau 6 jusqu'au 05/10/2017.
 Après contrôle effectué par M.FARES le 17/11/2017 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 23/01/2028**.
 Les droits inhérents à ce contrôle s'élevaient à 32 € (prélevés sur le compte du club FOYER RURAL SAINT MAUR).
 La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**
- MOISSEY - STADE MUNICIPAL NNI 393350101**
 Ce terrain est classé niveau 6 jusqu'au 19/04/2022.
 Après contrôle effectué par M.MONIOTTE le 06/12/2017 et lecture de son rapport (Installation de filets pare ballons derrière les buts), la commission, en date du 23 janvier 2018, confirme le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 19/04/2022**.
 La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**

6.2 INSTALLATION FUTSAL

- DOLE – SALLE DES SPORTS COSEC MESNILS PASTEUR– NNI 391989901**
 Ce gymnase n'est pas classé à la date de la visite.
 Après contrôle effectué par M.MONIOTTE le 20/12/2017 et lecture du rapport de visite, la Commission en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau Futsal 4 jusqu'au 23/01/2028**.
 La commission demande à la Collectivité de lui fournir, les plans de cette installation, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, le procès-verbal de la dernière visite de la Commission de sécurité compétente, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**
- DOLE – GYMNASSE DES TEMPLIERS– NNI 391989904**
 Ce gymnase n'est pas classé à la date de la visite.
 Après contrôle effectué par M.MONIOTTE le 20/12/2017 et lecture du rapport de visite, la Commission en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau Futsal 4 jusqu'au 23/01/2028**.

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, les plans de cette installation, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, le procès-verbal de la dernière visite de la Commission de sécurité compétente, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**

- **DOLE – SALLE DES SPORTS MET H LACHICHE – NNI 391989905**

Ce gymnase n'est pas classé à la date de la visite.

Après contrôle effectué par M.MONIOTTE le 20/12/2017 et lecture du rapport de visite, la Commission en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau Futsal 4 jusqu'au 23/01/2028.**

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, les plans de cette installation, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, le procès-verbal de la dernière visite de la Commission de sécurité compétente, les résultats des tests de résistance des buts, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**

7. DISTRICT DE LA NIEVRE

7.1 CONFIRMATION DE CLASSEMENT

- **BRASSY - STADE ROBERT FOLLIAU NNI 580370101**

Ce terrain est classé niveau 6 jusqu'au 12/06/2017.

Après contrôle effectué par JC.MEIGNEN le 14/11/2017 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 23/01/2028.**

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 32 € (prélevés sur le compte du club JS BRASSICOISE).

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, les résultats des tests de résistance des buts, de mettre en conformité, avec le règlement des terrains et installations sportives, les buts à 11 et à 8 (article 1.2) et Norme EN748, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**

- **MOUX - STADE JACKY RATEAU NNI 581850101**

Ce terrain est classé niveau 6 jusqu'au 12/06/2017.

Après contrôle effectué par JC.MEIGNEN le 14/11/2017 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 23/01/2028.**

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 32 € (prélevés sur le compte du club FC MOUX).

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, les résultats des tests de résistance des buts, de mettre en conformité, avec le règlement des terrains et installations sportives, les buts à 11 (article 1.2) et Norme EN748, **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**

8. DISTRICT DE HAUTE SAONE

8.1 INSTALLATION FUTSAL

- **LARIANS ET MUNANS – GYMNASSE DU STADE DES GRAVIERS – NNI 702969901**

Ce gymnase n'est pas classé à la date de la visite.

Après contrôle effectué par G.CLAUDE le 22/01/2018 et lecture du rapport de visite, la Commission en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau Futsal 4 jusqu'au 23/01/2028.**

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 32 € (prélevés sur le compte du club US LARIANS ET MUNANS).

9. DISTRICT DE SAONE ET LOIRE

9.1 CONFIRMATION DE CLASSEMENT

- **CHATENOY LE ROYAL - STADE DU TREFFORT 1 NNI 711180101**

Ce terrain était classé niveau 3Sye jusqu'au 18/11/2017.

Après contrôle effectué par A.BIDAULT le 21/01/2018 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, donne un avis favorable pour le classement de cette installation en niveau 3 Sye et transmet le dossier à la CFTIS pour classement.

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 64 € (prélevés sur le compte du club AS CHATENOY LE ROYAL).

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, les résultats des tests de résistance des buts, de mettre en conformité, avec le règlement des terrains et installations sportives, les bancs de touches joueurs (article 1.2.4), **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**

- **ETANG SUR ARROUX - STADE MUNICIPAL NNI 711920101**

Ce terrain était classé niveau 5 jusqu'au 20/09/2017.

Après contrôle effectué par M.ETAY le 13/06/2017 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 5 jusqu'au 23/01/2028**.

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 64 € (prélevés sur le compte du club SC ETANG SUR ARROUX).

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, les résultats des tests de résistance des buts, de mettre en conformité, avec le règlement des terrains et installations sportives, les bancs de touches joueurs (article 1.2.4), **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement**.

9.2 CLASSEMENT INITIAL D'ECLAIRAGE

- **SAINT SERNIN DU BOIS – STADE OMNISPORT 2 – NNI 714790102**

Après contrôle effectué par F.MOSCATO le 09/01/2018 et lecture de son rapport de visite, la commission enregistre les résultats suivants :

Eclairage moyen : 30 lux

Facteur d'uniformité : 0.50

Rapport Emini/Emaxi : 0.30

La commission, en date du 23 janvier 2018, propose un classement **niveau E entraînement jusqu'au 23/01/2020**.

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 60 € (prélevés sur le compte du club **US ST SERNIN DU BOIS**).

La commission indique à la collectivité que pour mettre cet éclairage au niveau E5 les mats actuellement en place, 12 m de hauteur de feux, ne sont pas assez haut, il faut au minimum une hauteur de feux de 18m.

9.3 CONFIRMATION D'ECLAIRAGE

- **CHAGNY – Gymnase Roger MILAN– NNI 71 073 99 01**

Après contrôle effectué par JP.MATHEY le 09/01/2018 et lecture de son rapport de visite, la commission enregistre les résultats suivants :

Eclairage moyen horizontal: 392 Lux

Facteur d'uniformité: 0.64

Rapport Emini/Emaxi: 0.49

La commission en date du 23 janvier 2018 Propose classement de cette installation sportive en **niveau E FUTSAL 4 jusqu'au 23/01/2022**.

9.4 INSTALLATION FUTSAL

- **SANVIGNES LES MINES – ESPACE SPORTIF ET SOCIAL – NNI 714999901**

Ce gymnase est classé niveau Futsal 4 jusqu'au 25/08/2026.

Après contrôle effectué par F.MOSCATO le 22/01/2018 et lecture du rapport de visite, la Commission en date du 23 janvier 2018, donne un avis favorable pour le classement de cette installation en niveau Futsal 2 et transmet le dossier à la CFTIS pour classement.

10. DISTRICT DE L'YONNE

10.1 CHANGEMENT DE NIVEAU D'UNE INSTALLATION

- **SENS - STADE BACARY SAGNA NNI 893870102**

Ce terrain est classé niveau Foot A11Sye provisoire jusqu'au 18/05/2018.

Après contrôle effectué par JL.TRINQUESSE le 29/09/2017 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, donne un avis favorable pour le classement de cette installation en niveau 4 Sye et transmet le dossier à la CFTIS pour classement.

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 64 € (prélevés sur le compte du club FC SENS).

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, le procès-verbal de la dernière visite de la Commission de sécurité compétente, le rapport des tests in situ **avant le 18 mai 2018 pour confirmation du classement**.

10.2 CONFIRMATION DU CLASSEMENT D'UNE INSTALLATION

- **SAINT BRIS LE VINEUX - STADE ALPHONSE ZEIMET NNI 893370101**

Ce terrain était classé niveau 6 jusqu'au 08/01/2018.

Après contrôle effectué par JL.TRINQUESSE le 15/01/2018 et lecture de son rapport, la commission, en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 23/01/2028**.

Les droits inhérents à ce contrôle s'élèvent à 32 € (prélevés sur le compte du club ALL.S.ST BRIS LE VINEUX).

La commission demande à la Collectivité de lui fournir, l'avis d'ouverture au public de cette installation sportive, de mettre en conformité, avec le règlement des terrains et installations sportives, les dimensions du terrain (article 1.1.2), les buts (article 1.2) et Norme EN748, la main courante derrière les bancs de touches (article 1.2.4.a.3), les vestiaires joueurs (article 1.3.2), le vestiaire arbitre (article 1.3.3) **avant le 31 mai 2018 pour confirmation du classement.**

- **QUARRE LES TOMBES - STADE FERDINAND ROSTAIN NNI 893180101**
Ce terrain était classé niveau 6 jusqu'au 03/05/2025.
Après contrôle effectué par JL.TRINQUESSE le 15/01/2018 et lecture de son rapport (Installation de bancs de touches joueurs et officiels), la commission, en date du 23 janvier 2018, confirme le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 02/05/2025.**
- **COULANGES LA VINEUSE - STADE MUNICIPAL 1 NNI 891180101**
Ce terrain était classé niveau 6 jusqu'au 15/06/2025.
Après contrôle effectué par JL.TRINQUESSE le 15/01/2018 et lecture de son rapport (Installation d'une clôture sur la périphérie du complexe sportif), la commission, en date du 23 janvier 2018, confirme le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 14/06/2025.**

10.3 INSTALLATION FUTSAL

- **AUXERRE – COMPLEXE SPORTIF RENE YVES AUBIN – NNI 890249902**
Ce gymnase n'est pas classé à la date de la visite.
Après contrôle effectué par JL.TRINQUESSE le 22/01/2018 et lecture du rapport de visite, la Commission en date du 23 janvier 2018, donne un avis favorable pour le classement de cette installation en **niveau Futsal 2 et transmet le dossier à la CFTIS pour classement.**
- **AVALLON – GYMNASSE DU COSEC – NNI 890259901**
Ce gymnase n'est pas classé à la date de la visite.
Après contrôle effectué par JL.TRINQUESSE le 22/01/2018 et lecture du rapport de visite, la Commission en date du 23 janvier 2018, propose le classement de cette installation en **niveau Futsal 4 jusqu'au 23/01/2028.**

10.4 CLASSEMENT INITIAL D'UN ECLAIRAGE

- **AUXERRE – COMPLEXE SPORTIF RENE YVES AUBIN – NNI 890249902**
Après contrôle effectué par JL.TRINQUESSE le 22/01/2018 et lecture de son rapport de visite, la commission enregistre les résultats suivants :
Eclairage moyen : 462 lux
Facteur d'uniformité : 0.70
Rapport Emini/Emaxi : 0.52
La Commission, en date du 23 janvier 2018, propose un classement **niveau E FUTSAL 3 jusqu'au 23/01/2020.**

11. ACCESSION EN CHAMPIONNAT SUPERIEUR ET SITUATION DES INSTALLATIONS

- **Accession en Régional 3 saison 2018/2019**

La Commission rappelle aux clubs qu'en Régional 3, une installation classée en Niveau 5 ou 5Sye minimum et un éclairage classé en Niveau E5 minimum, suivant le Règlement des Terrains et Installations Sportives et de l'éclairage approuvé par l'Assemblée Générale de la FFF le 31 Mai 2014, et l'article 34 des règlements de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté, est exigée par le Règlement de la Compétition.

De plus le propriétaire devra se conformer à l'article 6.3 du règlement de la FFF ci-dessous.

CHAPITRE 6.3 – ACCESSION – RÉHABILITATION

1. En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité conformément au présent Règlement devra être réalisée dans les trois années civiles qui suivent l'accession. Le délai, prévu en ce cas, fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

2. Dans le cas d'une réhabilitation de tout ou d'une partie de l'installation sportive existante, avant la mise en chantier, une étude sur la mise en conformité au présent Règlement doit être effectuée et transmise pour avis préalable à la Commission des Terrains et Installations Sportives.

JURA

JURA								
CLUB		INSTALLATION			CLASSEMENT		SITUATION	A FAIRE RAPIDEMENT
N° CLUB	NOM	NOM	NNI	LOCALITE	Terrain			
					Niveau	Confirme		
533581	F.C. AIGLEPIERRE	STADE DES BRISOTS	390060101	AIGLEPIERRE	5	31/05/2026	Conforme	
513316	GALLIA C. BEAUFORT	STADE DE LA MERLIA	390430101	BEAUFORT	6	30/08/2026	Non conforme	visite à faire
547133	U.S. TROIS MONTS	STADE JEAN MOTHET	391010101	CHAMPVANS	5	01/03/2020	Conforme	
550157	JURA LACS F.	STADE DU PARTERRE	391540101	CLAIRVAUX LES LACS	5	06/06/2027	Conforme	
563750	U. S. DE CROTENAY COMBE D'AIN	STADE MUNICIPAL	391830101	CROTENAY	5	25/04/2027	Conforme	
506720	U.S. COTEAUX DE SEILLE	STADE SIMON GUYETAND	391990101	DOMBLANS	5	04/02/2019	Conforme	
506669	A.S. FOUCHERANS	STADE ROGER GUEY 1	392330101	FOUCHERANS	5	05/02/2019	Conforme	
506641	F.C. CANTONAL LA JOUX NOZEROY	STADE MUNICIPAL	393310101	MIGNOVILLARD	5	04/02/2019	Conforme	
582406	JURA STAD' F.C.	STADE MUNICIPAL	394760101	ST AUBIN	5	25/03/2021	Conforme	
537603	R.C.F. DE ST CLAUDE	STADE CHAMPS DE BIENNE 1	394780101	ST CLAUDE	Foot A11	07/07/2025	Non conforme	visite à faire
563831	TRIANGLE D'OR JURA FOOT	STADE DES PRÉS-SITOTZ	395000101	SALINS LES BAINS	5	21/04/2018	Conforme	
547631	AM.S. VAUX LES ST CLAUDE	STADE LES GRAVIERS	395470101	VAUX LES ST CLAUDE	5	06/06/2021	Conforme	

DOUBS/TERRITOIRE DE BELFORT

DOUBS/TERRITOIRE DE BELFORT								
CLUB		INSTALLATION			CLASSEMENT		SITUATION	A FAIRE RAPIDEMENT
N° CLUB	NOM	NOM	NNI	LOCALITE	Terrain			
					Niveau	Confirme		
500553	A.S. AUDINCOURT	STADE DES CANTONS 2	250310102	AUDINCOURT	6 SYE	06/09/2024	Non conforme	visite à faire
540440	A.S.L. AUTECHAUX ROIDE	STADE MUNICIPAL	250330101	AUTECHAUX ROIDE	5	12/05/2020	Conforme	
512165	F.C. BART	STADE DU RUPT 1	250430101	BART	5	14/06/2020	Conforme	
547626	PLANOISE CHATEAUFARINE F. C	COMPLEXE SPORTIF DU ROSEMONT 3	250560303	BESANCON	4 SYE	17/11/2022	Conforme	
553320	F. C. ORCHAMPS OP	STADE ORCHAMPS 1	250560401	BESANCON	5 SYE	16/05/2027	Conforme	
540471	A.S. DU CHATEAU DE JOUX	STADE RAYMOND GENRE	251570101	LA CLUSE ET MIJOUX	5	16/06/2025	Conforme	
500436	U.S. COLOMBIER FONTAINE	STADE WALTER BAUMANN 1	251590101	COLOMBIER FONTAINE	5	12/05/2020	Conforme	
553172	FC CHATILLON DEVECEY	STADE MUNICIPAL 1	252000101	DEVECEY	5	25/03/2023	Conforme	
519818	ET.S. DE DOUBS	STADE GEORGES GRIFFON	252040101	DOUBS	5 SYE	26/09/2025	Conforme	
518455	C.S. DE FRASNE	STADE BIBI TROUTTET	252590101	FRASNE	5	26/04/2026	Conforme	
509359	A.S. D'HERIMONCOURT	STADE ANDRÉ BOULLOCHE 1	253040101	HERIMONCOURT	5	04/02/2019	Conforme	
545432	F.C. DE L'ISLE/DOUBS	STADE DES LUMES 1	253150101	L'ISLE SUR LE DOUBS	4	31/08/2019	Conforme	
550789	F.C. VAL DE LOUE	STADE MUNICIPAL 1	253360101	LIESLE	5	22/06/2019	Conforme	
526170	ET.S. LIEVREMONT	STADE DES LONGUES RAYÉS	253570101	MAISONS DU BOIS LIEVREMONT	5	07/03/2027	Conforme	

526174	F.C. DE MONTFAUCON-MORRE-GENNES	STADE MUNICIPAL 1	253950101	MONTFAUCON	5	13/06/2025	Conforme	
552879	F. C. PIREY ECOLE VALENTIN	STADE MUNICIPAL	254540101	PIREY	5	12/05/2020	Conforme	
500527	C.A. DE PONTARLIER	STADE ANDRÉ HAMMERLI	254620102	PONTARLIER	5 SYE	23/08/2025	Conforme	
547199	A.S. MONT D'USIERS	STADE MUNICIPAL	255490101	SOMBACOUR	5	24/08/2027	Conforme	
506577	R.C. VOUJEAUCOURT	STADE MUNICIPAL 1	256320101	VOUJEAUCOURT	5	07/12/2017	Conforme	
549508	A.S. BELFORT SUD	STADE DES TROIS CHÊNES	900100201	BELFORT	4 SYE	11/09/2020	Conforme	
550160	A.S. NORD TERRITOIRE	STADE AUGUSTE GRAILLOT	900410101	ETUEFFONT	6	02/04/2018	Non conforme	visite à faire
551616	BESSONCOURT ROPPE C. LARIVIERE	STADE MUNICIPAL 1	900620101	LARIVIERE	6	25/10/2021	Non conforme	visite à faire
580519	AS MEZIRE FESCHES LE CHATEL	STADE MUNICIPAL 2	900690102	MEZIRE	Foot A11 SYE	22/06/2022	Non conforme	visite à faire
520178	A.S. DE ROUGEGOUTTE	STADE ROGER BERGDOLL 1	900880101	ROUGEGOUTTE	5	10/04/2025	Conforme	

HAUTE SAONE

CLUB		INSTALLATION			CLASSEMENT		SITUATION	A FAIRE RAPIDEMENT
N° CLUB	NOM	NOM	NNI	LOCALITE	Terrain			
					Niveau	Confirme		
506677	U.S. AILLEVILLERS	STADE MUNICIPAL 1	700060101	AILLEVILLERS	5	10/06/2024	Conforme	
506605	ESPERANCE ARC GRAY	STADE MARCEL PERREY 1	700260101	ARC LES GRAY	5	25/02/2024	Conforme	
582004	F. C. CHAMPEY SAULNOT	STADE MUNICIPAL	701210101	CHAMPEY	5	16/04/2025	Conforme	
523183	A.S. FOUGEROLLAISE	STADE DU CHARTON 1	702450101	FOUGEROLLES	5	04/06/2023	Conforme	
522330	U.S. LARIANS ET MUNA	STADE DES GRAVIERS 1	702960101	LARIANS ET MUNANS	5	08/07/2024	Conforme	
506615	J.S. LURONNES	STADE GEORGES PEQUEGNOT 1	703100101	LURE	5	21/04/2018	Conforme	
529397	F.C. NOIDANAIS	STADE DU VERNOS 1	703880101	NOIDANS LES VESOUL	5	14/11/2020	Conforme	
523813	A.S. PERROUSIENNE	STADE MUNICIPAL 1	704070101	PERROUSE	5	03/03/2026	Conforme	
506617	C.S. PORTUSIEN	STADE DE LA MALADIÈRE	704210101	PORT SUR SAONE	5	30/06/2018	Conforme	
550159	U.S. RIOZ ETUZ CUSSEY	STADE CHAILLAUX 2	704470102	RIOZ	5 SYE	04/12/2021	Conforme	
541853	ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT	STADE MUNICIPAL	704670101	ST LOUP SUR SEMOUSE	5	30/06/2018	Conforme	
552197	F.C. 4 RIVIERES 70	STADE PIERRE ONTANI	704910101	SEVEUX	5	30/06/2018	Conforme	

COTE D'OR

CLUB		INSTALLATION			CLASSEMENT		SITUATION	A FAIRE RAPIDEMENT
N° CLUB	NOM	NOM	NNI	LOCALITE	Terrain			
					Niveau	Confirme		
552004	AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	STADE JEAN SCHOUTITH	210050101	AISEREY	5	07/12/2024	Conforme	
553378	FOOTBALL CLUB CHASSAGNE MONTRACHET	STADE J. COLIN	211500101	CHASSAGNE MONTRACHET	6	08/01/2018	Non conforme	visite à faire
553664	U. CHATILLONNAIS COLOMBINE FOOTBALL	PARC DES SPORTS	211540101	CHATILLON SUR SEINE	Foot A11	07/07/2025	Non conforme	changer de terrain

506867	CERC.S.LAIQ. CHENOVE	STADE LÉO LAGRANGE 1	211660101	CHENOVE	5	25/08/2026	Conforme	
538216	A.S.F.C. DAIX	STADE DE SAINT LAURENT 1	212230101	DAIX	5	10/12/2019	Conforme	
548751	A. GRESILLES F.C. DIJON	STADE DE L'ÉVEIL	212310501	DIJON	Foot A11 SYE	21/09/2018	Non conforme	Attente AOP
506741	REV. IS S/TILLE	STADE DU RÉVEIL 1	213170101	IS SUR TILLE	5	28/10/2022	Conforme	
525831	F.C. NEUILLY	STADE MUNICIPAL 1	214520101	NEUILLY LES DIJON	5	03/08/2023	Conforme	
523635	A.S. DE POUILLY EN AUXOIS	STADE ALAIN MORET	215010201	POUILLY EN AUXOIS	4 SYE	18/09/2021	Conforme	
506862	ASPTT DIJON	COMPLEXE SPORTIF ASPTT DIJON 1	215400101	ST APOLLINAIRE	5	22/12/2021	Conforme	
590305	VAL DE NORGE F. C.	STADE JULIEN DA RUI 1	215550101	ST JULIEN	5	30/06/2019	Conforme	
553300	F. C. SAULON CORCELLES	STADE MUNICIPAL	215850101	SAULON LA CHAPELLE	6	14/05/2018	Non conforme	visite à faire

NIEVRE

CLUB		INSTALLATION			CLASSEMENT		SITUATION	A FAIRE RAPIDEMENT
N° CLUB	NOM	NOM	NNI	LOCALITE	Terrain			
					Niveau	Confirme		
541323	R.C. NEVERS-CHALLUY SERMOISE	STADE INTERCOM. GEORGES ROLLET 1	580510101	CHALLUY	5	20/12/2027	Conforme	
550207	F.C. CHATEAU CHINON ARLEUF	STADE JEAN CHEVRIER	580620101	CHATEAU CHINON VILLE	5	15/09/2020	Conforme	
506416	COSNE U.C.S. FOOTBALL	STADE RAPHAËL GIRAUX	580860101	COSNE COURS SUR LOIRE	4	27/03/2024	Conforme	
532380	U.S. DE COULANGES LES NEVERS	STADE JEAN CHORLET	580880101	COULANGES LES NEVERES	5	02/11/2021	Conforme	
506425	ASS. SPORTIVE GUERIGNY URZY	STADE MUNICIPAL 1	581310101	GUERIGNY	6	08/12/2020	Non conforme	visite à faire
551038	SUD NIVERNAIS IMPHY DECIZE	STADE LOUIS MASSON	581340101	IMPHY	5	16/03/2021	Conforme	
605084	C.I.E. IMPHY	STADE CHRISTOPHE CHARETIER	581340201	IMPHY	6	23/04/2025	Non conforme	Échéance 31/12/2019
514050	FOY.RUR.EDUC.POP. LUTHENAY	STADE R.CHAUMEREUIL	581480101	LUTHENAY	6	08/01/2018	Non conforme	Échéance 31/12/2020
548305	U.S. LUZY MILLAY	STADE JEAN LEMOINE 1	581490101	LUZY	5	20/06/2024	Conforme	
518970	A.S.C. POUGUOISE	STADE LES CHANTERNES	582140101	POUGUES LES EAUX	5	22/02/2021	Conforme	
537080	A.S.L. DE ST PERE	STADE MUNICIPAL	582610101	ST PERE	5	11/06/2025	Conforme	
508761	A.S.A. VAUZELLES	STADE DES ATELIERS 1	583030201	VARENNES VAUZELLES	5	21/08/2024	Conforme	

YONNE

CLUB		INSTALLATION			CLASSEMENT		SITUATION	A FAIRE RAPIDEMENT
N° CLUB	NOM	NOM	NNI	LOCALITE	Terrain			
					Niveau	Confirme		
519246	E.S. APPOIGNY	STADE MAURICE LAGUILLAUMIE 1	890130101	APPOIGNY	5	25/08/2026	Conforme	
522502	A.S. CHABLISIENNE	STADE GUY ROUX 1	890680101	CHABLIS	5	23/10/2024	Conforme	
522302	F.C. DE CHAMPS	COMPLEXE SPORTIF CROIX BERSAN	890770101	CHAMPS SUR YONNE	5 SYE	04/06/2025	Conforme	
532469	C.S. ET PHILANTROPIQUE CHARMOY	STADE LUCIEN LEPLAT	890850101	CHARMOY	5	24/04/2027	Conforme	

529622	F. C. DE CHEVANNES	STADE JACQUES THIBAUT	891020101	CHEVANNES	5	15/06/2025	Conforme	
541975	A.J. SAUTOURIENNE	STADE MARIE LOUISE NOIROT 1	891690101	FLOGNY LA CHAPELLE	6	08/06/2025	Non conforme	Échéance 31/12/2019
537659	SP.C. DE GRON	STADE ALBERT GUILLET 1	891950101	GRON	5	21/05/2025	Conforme	
526403	F.C. DE MONETEAU	STADE MUNICIPAL 1	892630101	MONETEAU	5	25/08/2026	Conforme	
690297	F. C. DU GATINAIS EN BOURGOGNE	STADE DU PONT BERNARD	892640101	MONTACHER	6	21/08/2024	Non conforme	Changer de terrain
534443	PORTUGAIS ST FLORENTIN F.	STADE JEAN LANCRA Y 1	893450101	ST FLORENTIN	5	23/10/2024	Conforme	
530820	C.AV. ST GEORGES	STADE LA GUILLAUMÉE	893460101	ST GEORGES SUR BAULCHE	5	12/07/2027	Conforme	
528872	AM. FRANCO PORTUGAISE DE SENS	STADE DE LA CONVENTION	893870201	SENS	5	16/03/2021	Conforme	
548347	A. S. VERON	STADE LA CROIX ST JACQUES 1	894430101	VERON	6	15/06/2025	Non conforme	Échéance 31/12/2018
532539	ENT. S. DE VINNEUF COURLON	STADE PAUL DENIS 1	894800101	VINNEUF	5	12/07/2027	Conforme	

SAONE ET LOIRE

CLUB		INSTALLATION			CLASSEMENT		SITUATION	A FAIRE RAPIDEMENT
N° CLUB	NOM	NOM	NNI	LOCALITE	Terrain			
					Niveau	Confirme		
527319	F. BENFICA D'AUTUN	STADE SAINT ROCH N° 1	710140101	AUTUN	5	22/09/2021	Conforme	
580428	U. S. BLANZYNOISE FOOT	STADE MUNICIPAL 1	710400101	BLANZY	5	06/10/2023	Conforme	
506732	F.C. CHALON	STADE LÉO LAGRANGE 1	710760101	CHALON SUR SAONE	5	15/11/2022	Conforme	
553246	DUN SORNIN FOOT	STADE MUNICIPAL	710950101	LA CHAPELLE SOUS DUN	5	30/08/2026	Conforme	
500177	S. REUNIS CLAYETTOIS	STADE MUNICIPAL	711330101	LA CLAYETTE	5	15/05/2027	Conforme	
500402	J. OUVRIERE DU CREUSOT	STADE JEAN GARNIER N°1	711530101	LE CREUSOT	3	30/06/2024	Conforme	
527544	U.S. CRISSOTINE	STADE MICHEL BAUDOT	711540201	CRISSEY	5	17/09/2025	Conforme	
514243	S.C. D'ETANG ARROUX	STADE MUNICIPAL	711920101	ETANG SUR ARROUX	5	22/01/2028	Conforme	
551467	SASSENAY VIREY LESSARD FRAGNES	STADE LA BILLIOLE	712040101	FRAGNES LA LOYERE	6	07/11/2023	Non conforme	visite à faire
506885	U.S. DE ST BONNET LA GUICHE	STADE DE LA BRUYÈRE	712310101	LA GUICHE	5	14/03/2023	Conforme	
528274	F.C. D'HURIGNY	STADE DE LA PALISSE	712350101	HURIGNY	5	09/12/2023	Conforme	
580488	LOUHANS CUISEAUX FOOTBALL CLUB	PLAINE DE JEUX CHATEAURENAUD	712630201	LOUHANS	5	12/06/2027	Conforme	
527265	SP.C. DE MACON	STADE NORD 3	712700603	MACON	6	23/06/2026	Non conforme	changer de terrain
508698	C.S. DE MERVANS	STADE BERNARD PERNOT	712950101	MERVANS	5	20/05/2025	Conforme	
512116	J.S. OUROUX S/SAONE	PLAINE DE JEUX JM BONTEMPS 1	713360101	OUROUX SUR SAONE	5	11/12/2019	Conforme	
531719	U.S. DE RIGNY S/ARROUX	STADE MUNICIPAL	713700101	RIGNY SUR ARROUX	5	16/10/2022	Conforme	
528873	F.C. DE LA ROCHE VINEUSE	STADE LE CALVAIRE 1	713710101	LA ROCHE VINEUSE	5	14/05/2025	Conforme	
514335	J.S. RULLY	STADE DES POMMIERS	713780101	RULLY	5	08/04/2019	Conforme	

511651	A.S. ST LEGER S/DHEUNE	STADE ROGER GENOT 1	714420101	ST LEGER SUR DHEUNE	6	30/08/2023	Non conforme	visite à faire
506909	F. REUNIS DE ST MARCEL	PLAINE DE JEUX N°2	714450302	ST MARCEL	6	30/06/2019	Non conforme	visite à faire
518757	U.S. ST SERNINOISE	STADE OMNISPORTS 1	714790101	ST SERNIN DU BOIS	5	25/10/2027	Conforme	
529492	A.S. ST VINCENT BRAGNY	STADE MUNICIPAL	714900101	ST VINCENT BRAGNY	5	20/06/2024	Conforme	
506905	U.S. SENNECEY LE GRAND CANTON	STADE ÉMILE BERT	715120101	SENNECEY LE GRAND	5	05/06/2022	Conforme	
524850	F.C. DE VITRY EN CHAROLLAIS	STADE MUNICIPAL 1	715880101	VITRY EN CHAROLLAIS	5	27/08/2025	Conforme	

- **BEAUFORT Stade de la MERLIA NNI 390430101**

Cette installation est classée niveau 6 jusqu'au 30/08/2026.

L'équipe, **GALLIA C. BEAUFORT**, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder en R3.

La Commission vous rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5Sye est exigée par le Règlement de la Compétition.

Cette installation n'est donc pas conforme pour évoluer en R3.

La CRTIS prendra contact avec vos services afin de faire la visite de votre installation et de définir les travaux nécessaires au passage du niveau actuel au niveau requis pour le championnat saison 2018/2019 du club résident.

Suite à la visite, la collectivité devra fournir, conformément au chapitre 6.4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, un échancier des travaux prescrits, avant le 25 juin 2018.

- **SAINT CLAUDE Stade CHAMPS DE BIENNE 1 NNI 394780101**

Cette installation est classée niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

L'équipe, **R.C.F. DE ST CLAUDE**, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder en R3.

La Commission vous rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5Sye est exigée par le Règlement de la Compétition.

Cette installation n'est donc pas conforme pour évoluer en R3.

La CRTIS prendra contact avec vos services afin de faire la visite de votre installation et de définir les travaux nécessaires au passage du niveau actuel au niveau requis pour le championnat saison 2018/2019 du club résident.

Suite à la visite, la collectivité devra fournir, conformément au chapitre 6.4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, un échancier des travaux prescrits, avant le 25 juin 2018.

- **AUDINCOURT Stade DES CANTONS 2 NNI 250310102**

Cette installation est classée niveau 6Sye jusqu'au 06/09/2024.

L'équipe, **AS AUDINCOURT**, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder en R3.

La Commission vous rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5Sye est exigée par le Règlement de la Compétition.

Cette installation n'est donc pas conforme pour évoluer en R3.

La CRTIS prendra contact avec vos services afin de faire la visite de votre installation et de définir les travaux nécessaires au passage du niveau actuel au niveau requis pour le championnat saison 2018/2019 du club résident.

Suite à la visite, la collectivité devra fournir, conformément au chapitre 6.4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, un échancier des travaux prescrits, avant le 25 juin 2018.

- **ETUEFFONT Stade AUGUSTE GRAILLOT NNI 900410101**

Cette installation est classée niveau 6 jusqu'au 02/04/2018.

L'équipe, **AS NORD TERRITOIRE**, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder en R3.

La Commission vous rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5Sye est exigée par le Règlement de la Compétition.

Cette installation n'est donc pas conforme pour évoluer en R3.

La CRTIS prendra contact avec vos services afin de faire la visite de votre installation et de définir les travaux nécessaires au passage du niveau actuel au niveau requis pour le championnat saison 2018/2019 du club résident.

Suite à la visite, la collectivité devra fournir, conformément au chapitre 6.4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, un échancier des travaux prescrits, avant le 25 juin 2018.

- **LARIVIERE Stade MUNICIPAL 1 NNI 900620101**

Cette installation est classée niveau 6 jusqu'au 25/10/2021.

L'équipe, **BESSONCOURT ROPPE C LARIVIERE**, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder en R3.

La Commission vous rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5Sye est exigée par le Règlement de la Compétition.

Cette installation n'est donc pas conforme pour évoluer en R3.

La CRTIS prendra contact avec vos services afin de faire la visite de votre installation et de définir les travaux nécessaires au passage du niveau actuel au niveau requis pour le championnat saison 2018/2019 du club résident.

Suite à la visite, la collectivité devra fournir, conformément au chapitre 6.4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, un échéancier des travaux prescrits, avant le 25 juin 2018.

- **MEZIRE Stade MUNICIPAL 2 NNI 900690102**

Cette installation est classée niveau Foot A11 Sye jusqu'au 22/06/2022.

L'équipe, **AS MEZIRE FESCHES LE CHATEL**, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder en R3.

La Commission vous rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5Sye est exigée par le Règlement de la Compétition.

Cette installation n'est donc pas conforme pour évoluer en R3.

La CRTIS prendra contact avec vos services afin de faire la visite de votre installation et de définir les travaux nécessaires au passage du niveau actuel au niveau requis pour le championnat saison 2018/2019 du club résident.

Suite à la visite, la collectivité devra fournir, conformément au chapitre 6.4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, un échéancier des travaux prescrits, avant le 25 juin 2018.

- **CHASSAGNE MONTRACHET Stade J.COLIN NNI 211500101**

Cette installation est classée niveau 6 jusqu'au 08/01/2018.

L'équipe, **FC CHASSAGNE MONTRACHET**, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder en R3.

La Commission vous rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5Sye est exigée par le Règlement de la Compétition.

Cette installation n'est donc pas conforme pour évoluer en R3.

La CRTIS prendra contact avec vos services afin de faire la visite de votre installation et de définir les travaux nécessaires au passage du niveau actuel au niveau requis pour le championnat saison 2018/2019 du club résident.

Suite à la visite, la collectivité devra fournir, conformément au chapitre 6.4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, un échéancier des travaux prescrits, avant le 25 juin 2018.

- **SAULON LA CHAPELLE Stade MUNICIPAL NNI 215850101**

Cette installation est classée niveau 6 jusqu'au 14/05/2018.

L'équipe, **FC SAULON LA CHAPELLE**, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder en R3.

La Commission vous rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5Sye est exigée par le Règlement de la Compétition.

Cette installation n'est donc pas conforme pour évoluer en R3.

La CRTIS prendra contact avec vos services afin de faire la visite de votre installation et de définir les travaux nécessaires au passage du niveau actuel au niveau requis pour le championnat saison 2018/2019 du club résident.

Suite à la visite, la collectivité devra fournir, conformément au chapitre 6.4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, un échéancier des travaux prescrits, avant le 25 juin 2018.

- **GUERIGNY Stade MUNICIPAL 1 NNI 581310101**

Cette installation est classée niveau 6 jusqu'au 08/12/2020.

L'équipe, **ASS SPORTIVE GUERIGNY URZY**, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder en R3.

La Commission vous rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5Sye est exigée par le Règlement de la Compétition.

Cette installation n'est donc pas conforme pour évoluer en R3.

La CRTIS prendra contact avec vos services afin de faire la visite de votre installation et de définir les travaux nécessaires au passage du niveau actuel au niveau requis pour le championnat saison 2018/2019 du club résident.

Suite à la visite, la collectivité devra fournir, conformément au chapitre 6.4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, un échéancier des travaux prescrits, avant le 25 juin 2018.

- **FRAGNES LA LOYERE Stade LA BILLIOLE NNI 712040101**

Cette installation est classée niveau 6 jusqu'au 07/11/2023.

L'équipe, **SASSENAY VIREY LESSARD FRAGNES**, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder en R3.

La Commission vous rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5Sye est exigée par le Règlement de la Compétition.

Cette installation n'est donc pas conforme pour évoluer en R3.

La CRTIS prendra contact avec vos services afin de faire la visite de votre installation et de définir les travaux nécessaires au passage du niveau actuel au niveau requis pour le championnat saison 2018/2019 du club résident.

Suite à la visite, la collectivité devra fournir, conformément au chapitre 6.4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, un échéancier des travaux prescrits, avant le 25 juin 2018.

- **SAINT LEGER SUR DHEUNE Stade ROGER GUENOT 1 NNI 714420101**

Cette installation est classée niveau 6 jusqu'au 30/08/2023.

L'équipe, **AS ST LEGER SUR DHEUNE**, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder en R3.

La Commission vous rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5Sye est exigée par le Règlement de la Compétition.

Cette installation n'est donc pas conforme pour évoluer en R3.

La CRTIS prendra contact avec vos services afin de faire la visite de votre installation et de définir les travaux nécessaires au passage du niveau actuel au niveau requis pour le championnat saison 2018/2019 du club résident.

Suite à la visite, la collectivité devra fournir, conformément au chapitre 6.4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, un échéancier des travaux prescrits, avant le 25 juin 2018.

- **SAINT MARCEL PLAINE DE JEUX 2 NNI 714450302**

Cette installation est classée niveau 6 jusqu'au 30/06/2019.

L'équipe, **F REUNIS DE ST MARCEL**, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder en R3.

La Commission vous rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5Sye est exigée par le Règlement de la Compétition.

Cette installation n'est donc pas conforme pour évoluer en R3.

La CRTIS prendra contact avec vos services afin de faire la visite de votre installation et de définir les travaux nécessaires au passage du niveau actuel au niveau requis pour le championnat saison 2018/2019 du club résident.

Suite à la visite, la collectivité devra fournir, conformément au chapitre 6.4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, un échéancier des travaux prescrits, avant le 25 juin 2018.

12. LISTE DES INTERVENANTS A CONTACTER EN CAS D'INTEMPERIES

SECTEUR FRANCHE COMTE

NATIONAL 3

CLUBS	CORRESPONDANTS	TELEPHONES
Sochaux- Montbéliard	Michel BROGLIN	06 73 37 96 61
Pontarlier	Gérard MICHEL	06 83 82 53 45
Besançon Clémenceau	Hubert PASCAL	06 75 03 95 42
Besançon Football	Hubert PASCAL	06 75 03 95 42
Racing Besançon	Hubert PASCAL	06 75 03 95 42
Saint - Vit	Hubert PASCAL	06 75 03 95 42
Jura-Dolois	Michel MONIOTTE	06 74 84 35 35

REGIONAL 1 GROUPE B

CLUBS	CORRESPONDANTS	TELEPHONES
Jura Sud Foot 2 (Moirans ou Molinges)	Serge JULLIARD	03 84 42 44 95 - 06 31 35 69 35
Morteau - Montlebon	Henry BOURNEZ	06 08 76 15 03
Pontarlier CA 2	Gérard MICHEL	06 83 82 53 45
Grandvillars	Michel BROGLIN	06 73 37 96 61
Belfort ASM 2	Michel BROGLIN	06 73 37 96 61

Lons le Saunier	Serge JULLIARD	03 84 42 44 95 - 06 31 35 69 35
Baume les Dames	Hubert PASCAL	06 75 03 95 42
Ornans	Hubert PASCAL	06 75 03 95 42
Roche - Novillars	Hubert PASCAL	06 75 03 95 42
Besançon Football 2	Hubert PASCAL	06 75 03 95 42
Valdahon- Vercel	Albert VIENOT	06 84 18 37 03
Sochaux US	Michel BROGLIN	06 73 37 96 61
Levier	Gérard MICHEL	06 83 82 53 45
Champagnole	Serge JULLIARD	03 84 42 44 95 - 06 31 35 69 35

13. TERRAINS A SUPPRIMER OU RETIRER DE FOOT 2000

La commission demande au Service Terrains de la FFF de supprimer ou de retirer des classements les terrains suivants :

DISTRICT	INSTALLATION	NOM DU STADE	NNI	REMARQUE
Doubs TB	SELONCOURT	STADE MAURICE FORESTI 2	255390102	A supprimer
Doubs TB	VALENTIGNEY	STADE DES LONGINES 3	255800103	A supprimer
Doubs TB	ESSERT	STADE JEAN NEUHAUSER 2	900390102	A retirer du classement
Doubs TB	FROIDEVAUX	STADE MUNICIPAL	252610101	A retirer du classement

14. PROCHAINES REUNIONS

Réunions restreintes

- **Mardi 20 février 2018 à 10h30** Sont convoqués : A.BIDAULT, D.FEDERICO, H.PASCAL, B.CARRE, M.BROGLIN, M.ETAY
- **Mardi 20 mars 2018 à 10h30** Sont convoqués : A.BIDAULT, D.FEDERICO, H.PASCAL, B.CARRE, M.MONIOTTE, JL.TRINQUETTE
- **Mardi 24 avril 2018 à 10h30** Sont convoqués : A.BIDAULT, D.FEDERICO, H.PASCAL, B.CARRE, N.VALOT, G.CLAUDE
- **Mardi 22 mai 2018 à 10h30** Sont convoqués : A.BIDAULT, D.FEDERICO, H.PASCAL, B.CARRE, JC MEIGNEN, M.BROGLIN

Réunion plénière

- **Mardi 19 juin 2018 à 10h30**

Formation FFF

- **Du Mercredi 25 avril 10h00 à jeudi 26 avril 14h00 à DIJON** Sont invités tous les membres des CDTIS des Districts

Le Président,

Alain BIDAULT

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.